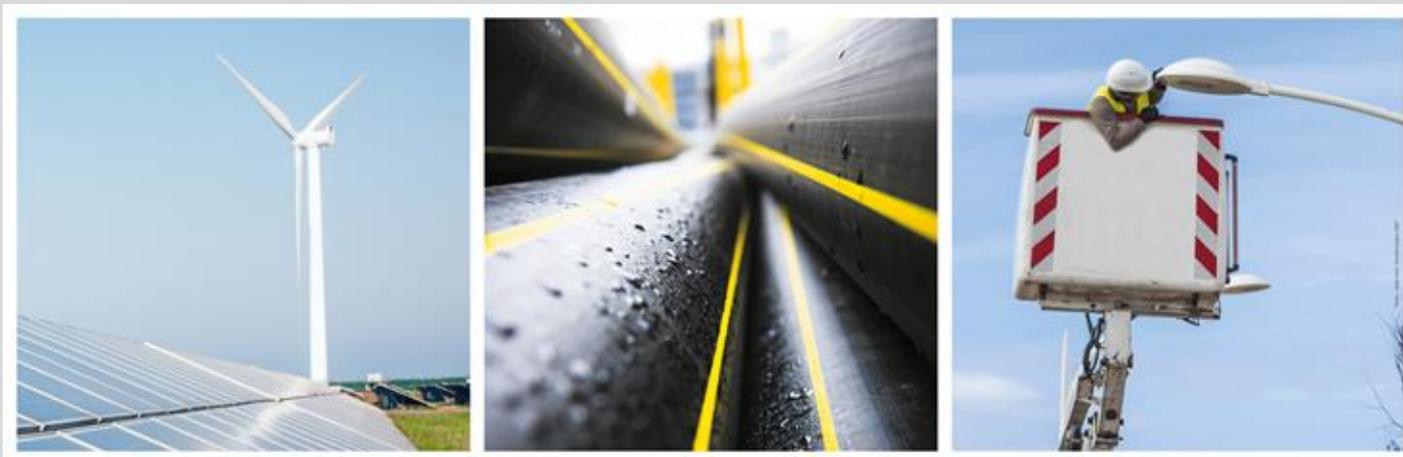




Commission consultative des services publics locaux

Vendredi 6 décembre 2019





Ordre du jour

- ✓ **Présentation du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité 2020-2050**
- ✓ **Présentation du compte rendu d'activité 2018 de la concession de distribution d'électricité par Enedis et Edf**
- ✓ **Présentation du compte rendu d'activité 2018 de la concession de la distribution gaz par GRDF**
- ✓ **Présentation du bilan de l'activité de la station GNV et de l'activité IRVE 2018 par le Siéml**
- ✓ **Présentation des perspectives d'évolution de l'organisation et de l'animation de la CCSPL pour la prochaine mandature**



1. Le nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité

1.1 Présentation générale du cadre des négociations

1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif



1.1 Présentation générale du cadre des négociations



La concession électrique n'est pas une concession comme les autres

Depuis 1946, le gestionnaire de réseau Enedis est en situation de monopole sur 95 % du territoire français

- La concession électrique **échappe au droit de la commande publique** et à son formalisme.
- C'est un **contrat tripartite** qui maintient EDF dans la boucle en tant que fournisseur aux tarifs réglementés de vente.
- L'économie de la concession relève au moins autant sinon plus des **relations entre Enedis et la Commission de régulation de l'énergie (CRE)** que des relations entre l'autorité concédante et le concessionnaire.
- Un modèle de **cahier des charges** a été **négocié au niveau national** entre Enedis, EDF, France urbaine et la FNCCR, auquel on ne peut dans les faits déroger.
- Une **respiration locale** au travers de plusieurs annexes permet toutefois à l'autorité concédante de conserver un certain niveau d'influence et de contrôle sur la vie de la concession.



Plusieurs facteurs poussaient à anticiper le renouvellement de cette concession

Au niveau national

- Un **nouveau contexte légal et réglementaire** : lois Maptam, NOTRe, TECV, ...
- Un nouveau modèle de cahier des charges impulsé afin de faire face à la première vague de renouvellement des concessions du début des 90's.
- La nécessité stratégique d'**offrir une visibilité de long terme à l'ensemble des concessions Enedis**

Au niveau local

- Une **répartition ambiguë de la maîtrise d'ouvrage** mise en exergue par le phénomène des communes nouvelles.
- Le **développement des EnR** et de la contribution du Siéml à la **transition énergétique**.
- La volonté des élus de **traiter ce dossier avant la fin de la mandature**.
- L'opportunité de **renouveler la confiance dans les vertus d'un modèle de régulation original, à la fois national et local**, qui permet une électricité d'un bon rapport qualité/prix avec des solutions industrielles efficaces mais qui laissent aussi la place aux adaptations locales.



Le projet RACE : une course contre la montre réussie !

La négociation du projet de nouveau traité concessif s'est appuyé sur une gouvernance collégiale qui a permis d'avancer efficacement dans un calendrier restreint

- Les premiers travaux de la **commission RACE** : 3 réunions pour répondre à un certain nombre de questions sur les enjeux et l'intérêt d'un renouvellement anticipé, la durée idéale du nouveau contrat et les respirations locales à solliciter ?
- Une phasage des discussions en **7 étapes** : état des lieux et diagnostic technique de la concession, économie de la concession, planification des investissements, répartition de la maîtrise d'ouvrage, transition énergétique, flux financiers.
- Un secrétariat général assuré par le tandem DGS / chargée de mission ad hoc
- 18 réunions de **CoTec** du 12 octobre 2018 au 29 août 2019.
- 11 réunions de **CoPil** du 23 octobre 2018 au 25 juin 2019.



Le traité de concession : Trois documents contractuels complémentaires

La convention chapeau,
le cahier des charges national
et les annexes

La convention PPI 2020-2023

La convention relative
à la transition énergétique



1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

a. Une nouvelle gouvernance des investissements



Une nouvelle gouvernance des investissements

Une revalorisation des redevances R1 et R2

- Nouvelles formules de redevance permettant la prise en compte des investissements liés à la **transition énergétique**.

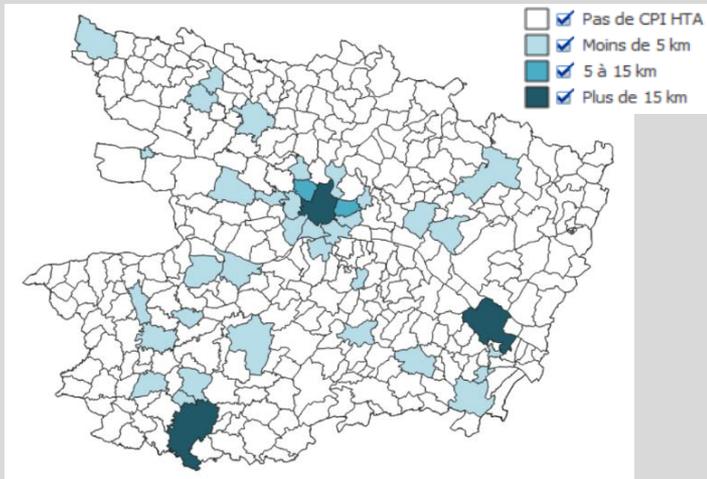
Une nouvelle gouvernance des investissements

- Planification des investissements au travers du **SDI** et des **PPI**
- Réalisation d'un **diagnostic technique** de la concession permettant de définir les zones sensibles et les zones où investir, avec actualisation tous les 4 ans
- Suivi des engagements contractuels au travers de **tableaux de suivi** partagés
- **Mécanisme de séquestre** applicable à l'égard du concessionnaire en cas de manquements



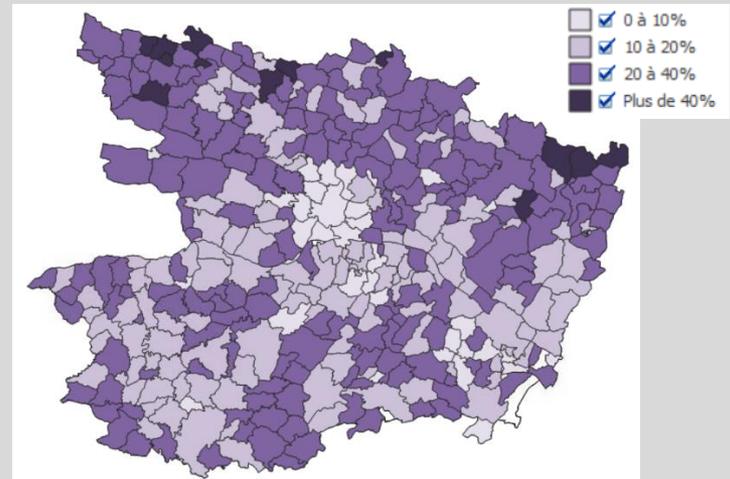
Synthèse du diagnostic technique de la concession

Câbles papier HTA



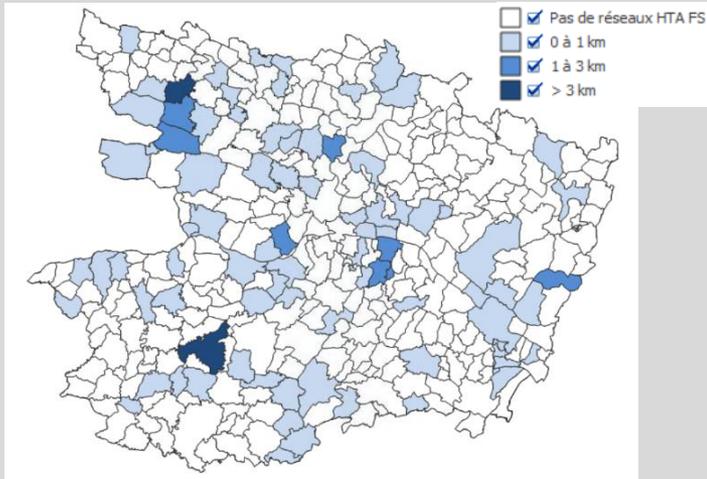
206 km, soit 5,3% du réseau souterrain HTA [nat. 7,1%]

Fils nus BT



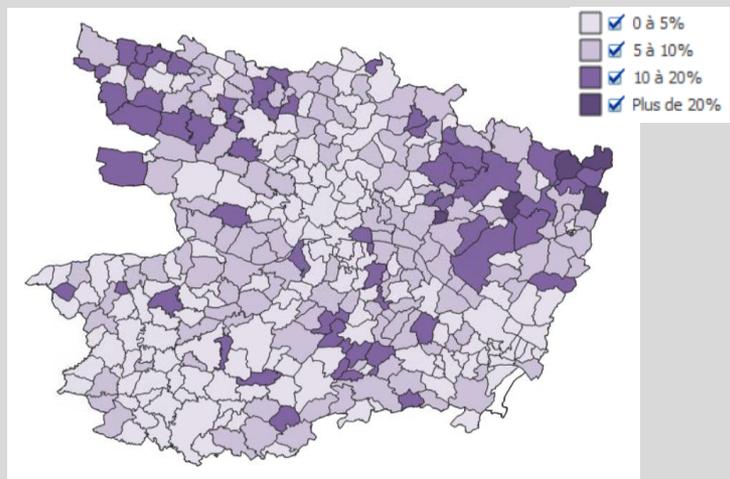
2 123 km, soit 33% du réseau aérien BT [nat. 16,7%]

Faibles sections HTA



33 km, soit 0,4% du réseau aérien HTA [nat. 1,4%]

Faibles sections BT



593 km, soit 9,2% du réseau aérien BT [nat. 5%]



A partir de ce diagnostic : définition des ambitions prioritaires du SDI

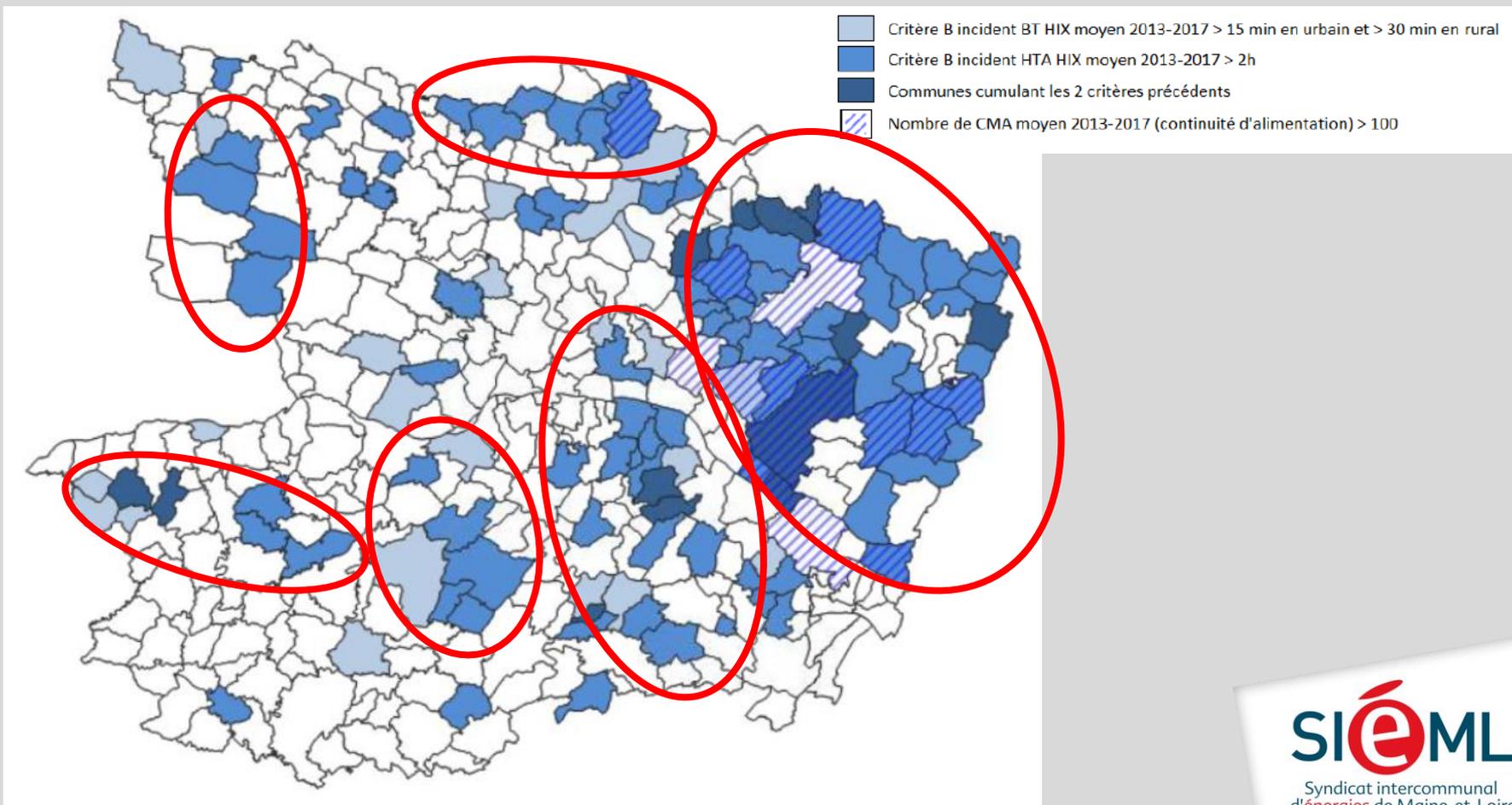
Schéma directeur des investissements

- ✓ **Renforcer de manière pérenne la robustesse et la résilience du réseau face aux aléas climatiques**
- ✓ **Fiabiliser et améliorer le patrimoine réseaux HTA et BT**
- ✓ **Assurer durablement et dans un esprit d'amélioration continue une desserte de qualité ainsi qu'une plus grande réactivité en cas d'incidents HTA**
- ✓ **Favoriser la transition énergétique des territoires en tenant compte des enjeux liés à la MDE, au développement des EnR et des nouveaux usages**
- ✓ **Accompagner le développement local et les projets d'aménagement territoriaux**



Et à plus court terme : établissement de la première convention PPI (1/3)

Zones prioritaires du premier PPI 2020 - 2023





1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

b. Une actualisation de la répartition de la maîtrise d'ouvrage



Une actualisation et une clarification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage

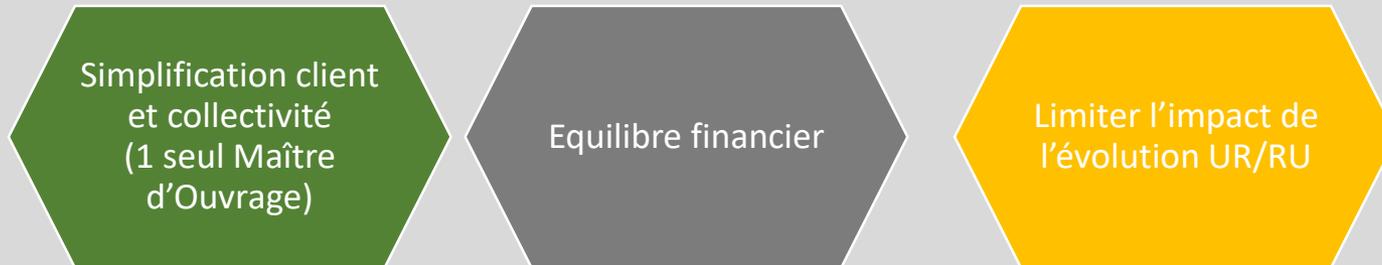
Une actualisation de la répartition de la maîtrise d'ouvrage

- Plus d'une année de travail sur la base des **enjeux partagés** identifiés en début de négociation par les parties
- Plus de **cinquante simulations** de répartitions par typologies de travaux embrassant 3 années complètes d'activités
- Un constat : **pas de solution idéale** pouvant convenir à la fois à Enedis et au Siéml

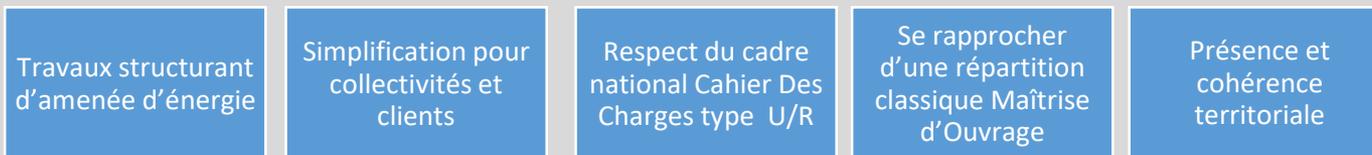


Focus sur article 5 de l'annexe 1 relatif à la répartition de la maîtrise d'ouvrage

Rappel des enjeux partagés



Rappel des enjeux pour Enedis



Rappel des enjeux pour le Siéml





Focus sur article 5 de l'annexe 1 relatif à la répartition de la maîtrise d'ouvrage

La solution retenue

- Statu quo sur la répartition actuelle de la maîtrise d'ouvrage avec **clarification des enjeux liés aux communes nouvelles** : en règle générale et sauf exception, Enedis est maître d'ouvrage sur les communes urbaines et le Siéml sur les communes rurales (sécurisation, renforcement, extension et effacement des réseaux)
- Intégration dans la maîtrise d'ouvrage du Siéml des **raccordements de producteurs/consommateurs** (particuliers ≤ 6 kVA, bâtiments publics ≤ 36 kVA)
- A noter toutefois que les **critères de population devraient être revus par le Facé** pour intégrer les communes nouvelles



1.2 Les principales novations de ce nouveau traité concessif

c. Une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique



La transition énergétique au cœur du nouveau contrat de concession

Une meilleure prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique

- La transition énergétique au cœur des **ambitions du SDI** : « Favoriser la transition énergétique des territoires en tenant compte des enjeux liés à la maîtrise de l'énergie, au développement des EnR et des nouveaux usages »
- Signature d'une **convention spécifique relative à la transition énergétique** et qui sera actualisée tous les 4 ans pour tenir compte des évolutions locales
- Etablissement de **groupes de travail réguliers** afin de définir des actions communes en faveur de la transition énergétique sur les axes identifiés suivants :



3 axes de travail prioritaires

Maîtrise de la consommation et de la pointe électrique

- Réalisation d'**études de consommation** pour identifier les zones où pourraient être engagées des actions de maîtrise de de la demande en électricité
- **Evaluation de l'efficacité** des programmes d'efficacité énergétique engagés

Intégration des énergies renouvelables

- Identification des freins éventuels au développement des EnR et **optimisation des raccordements** en menant des études spécifiques sur certains sujets clés (facturation des raccordements, lisibilité des coûts pour le porteurs de projet...)

Développement vertueux et cohérent des nouveaux usages

- Réflexions notamment sur l'autoconsommation individuelle et collective, sur les flexibilités et sur la mobilité électrique



2. Les comptes rendus d'activité 2018 de la concession de distribution publique d'électricité

Enedis et EDF



3. Les comptes rendus d'activité 2018 de la concession de distribution publique de gaz

GRDF



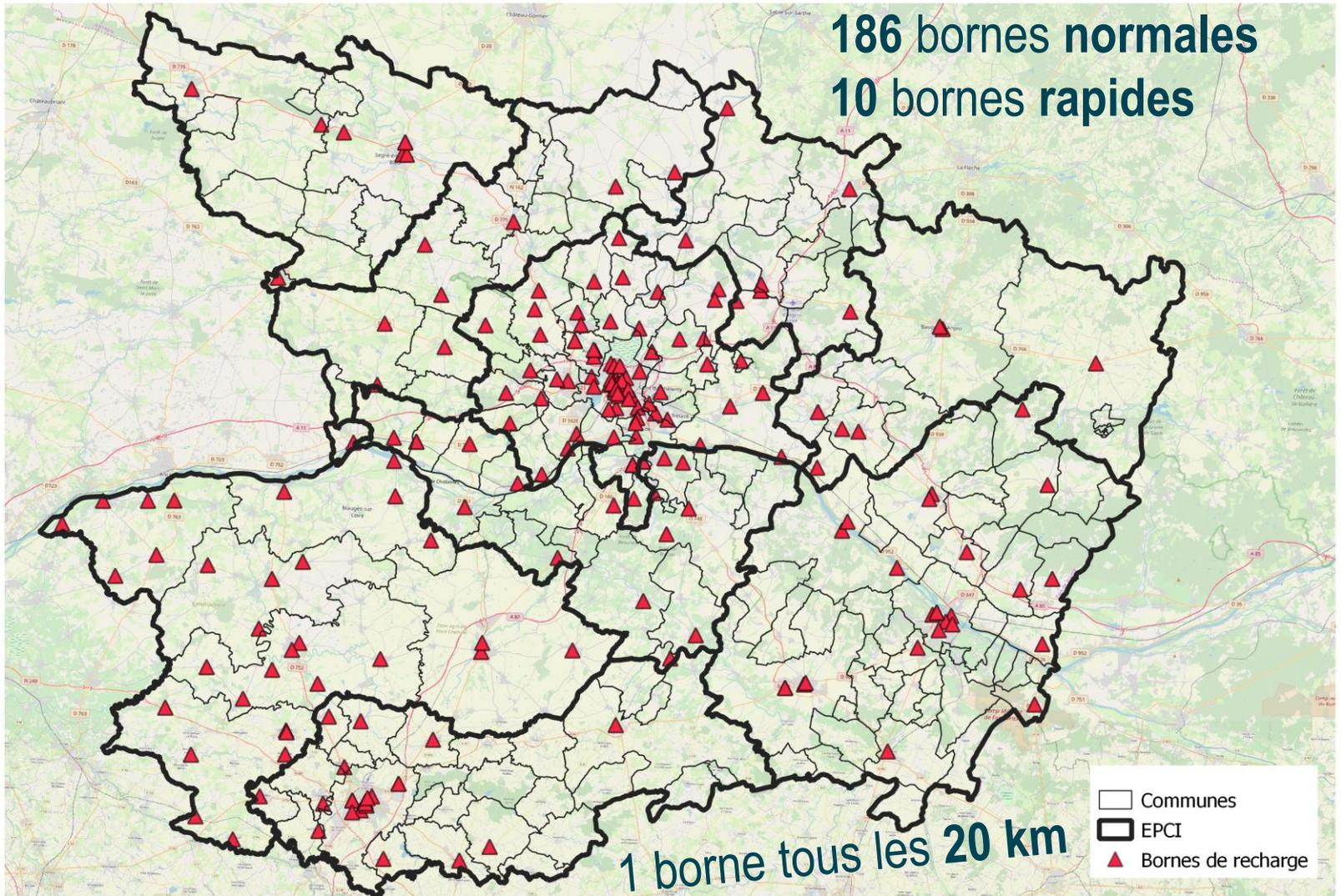
4. Le bilan de l'activité de l'activité IRVE et de la station GNV 2018

a. Bilan de l'activité IRVE



Le réseau Smilémobi

IRVE Maine et Loire





Les chiffres clés 2019

Les chiffres clés de la régie IRVE

- **544** abonnés, **10** nouveaux abonnés par mois
- **160** appels traités par mois en moyenne
- Charges **doublées** en 1 an
- En octobre 2019 : **1 181 charges** réparties à part égales entre inscrits Smilémobi et itinérance entrante

- **Top 10 des bornes normales** : 8 sur Angers, Baugé et Noyant
- **Top 2 des bornes rapides** : Ecoouflant et Cholet Est

- **80** interventions de techniciens Siéml sur l'année 2019
- **40** interventions de techniciens Bouygues ES sur l'année 2019

- **11** bornes pour vélo à assistance électrique (VAE) en service

Recettes 2018 : 0,68 M€
Dépenses 2018 : 1,05 M€



Les projets clés 2019 et 2020

Projets clés 2019

- **Interopérabilité** : à compter du 1er avril 2019, le badge Smilémobi permet d'accéder aux réseaux de bornes de recharge installées par les syndicats d'énergies des **Pays de la Loire et de la Bretagne** et de bénéficier d'un **tarif unique** (hors Morbihan)
- **Tarifification unique** : unification de la tarification au kWh par véhicule

Perspectives 2020

- **Marché groupé** au niveau de Territoire d'énergie Pays de la Loire (installation, maintenance, exploitation)
- Répondre aux problématiques des pannes et de **taux de disponibilité** des bornes



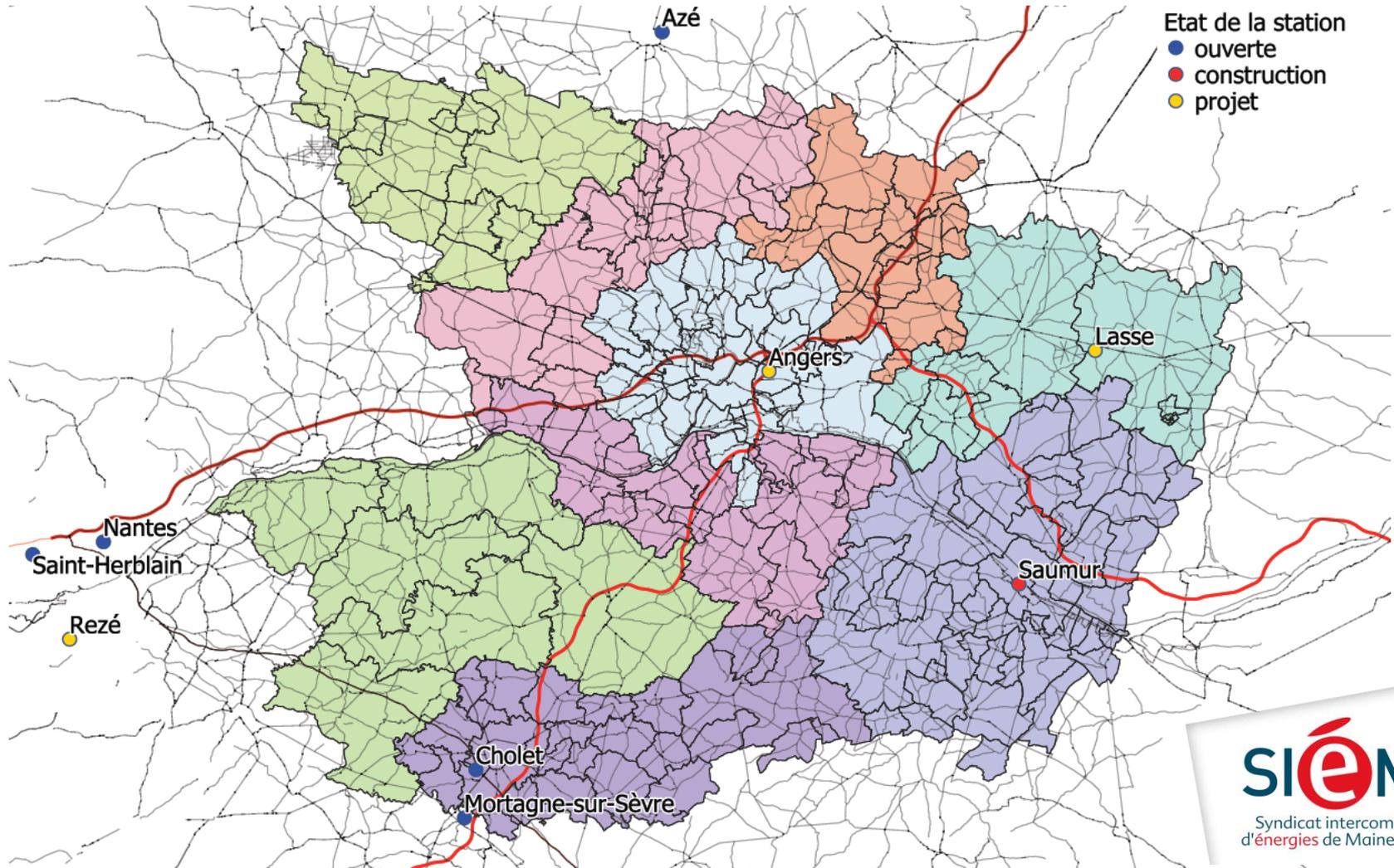
4. Le bilan de l'activité de l'activité IRVE et de la station GNV 2018

b. Bilan de la station GNV du Siéml



Le réseau de stations GNV en Maine-et-Loire

STATIONS GNV EN MAINE ET LOIRE





La station GNV du Siéml : une station mutualisée

○ 13 partenaires



○ 40 Véhicules



23 Fiat 500L (dont 17 du SIéML)



3 Fiat Punto



4 Seat Leon



6 Fiat Doblo



3 IVECO DAILY



1 Mercedes Sprinter

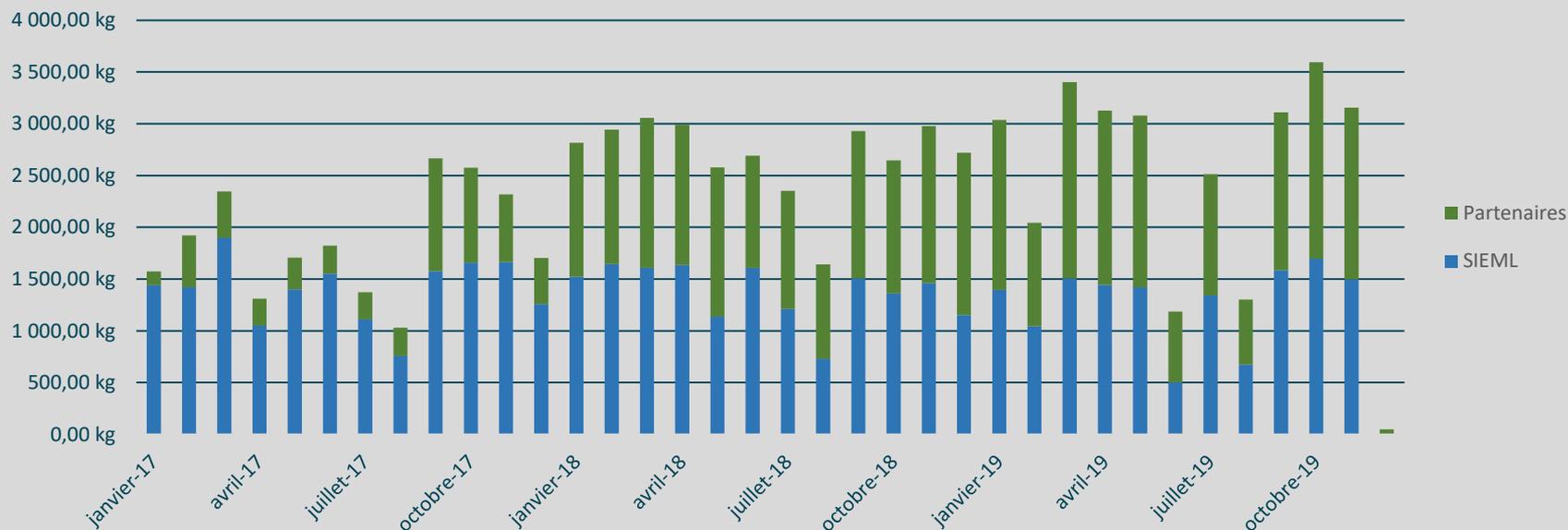




Bilan des deux premières années



✓ La station BioGNV du SIEML fête bientôt ses trois ans : inauguration le 10 janvier 2017



2017		2018		2019	
22,4 t (ég. 500 000 km en Fiat 500L)		32,3 t (ég. 720 000 km Fiat 500L)		32,3 t (ég. 720 000 km en Fiat 500L)	
SIEML	Partenaires	SIEML	Partenaires	SIEML	Partenaires
16,8 t (75%)	5,5 t (25%)	16,6 t (51%)	15,6 t (49%)	15,3 t (47%)	17,0 t (53%)



Les perspectives de déploiement du GNV

Une réflexion à deux échelles

- Déploiement de **stations publiques** sur l'ensemble du département
→ adressées majoritairement aux **poids lourds**

- Déploiement de **petites stations type Siéml** sur le territoire
→ adressées majoritairement à des **flottes d'entreprises / véhicules légers**



4. Les perspectives d'évolution de la CCSP



Bilan de la CCSPL

Bilan du fonctionnement et de l'animation de la CCSPL

- Besoin de mieux **comprendre les enjeux** et la finalité de la Commission consultative des services publics locaux ainsi que le rôle des associations représentées ;
- Difficulté à assurer de la **continuité** entre les différentes réunions annuelles de la Commission ;
- Difficultés à **favoriser l'échange** en séance du fait de la transmission assez descendante de l'information ;

Et vous, quel bilan ? Quels besoins ?



Perspectives d'évolution

Plusieurs actions seront probablement menées au cours du premier trimestre 2020 pour redynamiser la CCSPL

- Réalisation en interne d'une **cartographie des associations locales** et rencontre avec leurs représentants afin de présenter la commission, ses enjeux et ses objectifs ;
- Amélioration du **suivi des dossiers et assurer du lien** avec les représentants associatifs afin que les échanges ne se fassent pas uniquement lors de la réunion annuelle de la CCSPL ;
- Possibilité éventuelle de mettre en place des **ordres du jour collaboratifs** afin que les représentants d'associations puissent également proposer des sujets nécessitant des éclairages de la part du Siéml et/ou des gestionnaires de réseaux ;
- Réflexions autour d'éventuelle **visites de sites** afin de mieux comprendre leur fonctionnement.